Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Briançais (la Basse et la Haute-) - Tome I

Briançais (la Basse et la Haute-), h., c^{ne} de *Hercé,* à 2 500 m. N. du bourg. — *Briançais,* 1235 (Chart. de Levaré). — *Le bailliage de la Briensaiye,* 1520 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 296). — *Briançais,* XVII^{e} s. (Ibid.). — *La seigneurie de la Briançais,* 1787 (Arch. nat., Q/1, 699). — *La Briansaye* (Cassini). — *Le fief et seigneurie de la Briançaye,* 1789 (Cahier des doléances). — *La Briançais* (Ét.-M.). — *La Brillançais (Dict. topog.).* — Une des plus importantes possessions de l'abbaye de Fontaine-Daniel, dont pourtant l'origine n'a pas été consignée au cartulaire de Gaignières, parce que probablement les documents originaux avaient été déjà distraits des archives de l'abbaye. Le chartrier de Lévaré en contient, heureusement, une copie. On y apprend que Robert de Gorron, seigneur de la Tannière et de Lévaré, pour fondation de six pitances aux principales fêtes de l'année, *ad sex pitancias faciendas,* donna l'an 1235, en franche aumône, sa seigneurie de Briançais, avec les rentes nobles et féodales en grains, volailles, argent, et les droits de justice. Ces droits s'étendaient sur treize tenements désignés à l'époque de la fondation par le nom des détenteurs : Liger Tornator, Robin Poyvrel, Auger Duplessis, etc. En 1239, le donateur renouvela cet acte devant l'official du Mans, en présence de deux chevaliers, et ratifia également le don fait par Jean de la Ruelle et Alix, sa femme ; le seigneur de Mayenne confirma lui-même l'abbaye dans cette possession, en 1244. Plus tard, les religieux construisirent un « château » où se trouvait encore, en 1761, le grenier destiné à recueillir les devoirs, cens et rentes des sujets, lesquels s'élevaient à plus de 400 boisseaux de froment, dûs par les fiefs de la Briançais, de Saint-Aubin et de Morfontaine, sans compter d'autres redevances encore très considérables. Le tout était affermé 3 600 ℔, en 1789. Les sujets du fief étaient répartis en douze paroisses.

Arch. de la M., Chart. de Lévaré. — Grosse-Dupéron, *Hist. de Fontaine-Daniel,* p. 170.